

COMMENT ÉVITER LE BLACKOUT EN CAS DE PÉNURIE D'ÉLECTRICITÉ ?

ARTICLES

[mise à jour : 11/2016]



Une pénurie d'électricité est annoncée. Que faire ? Pas besoin de se précipiter pour acheter des bougies ou un groupe électrogène. Quelques gestes permettent d'éviter le blackout.

Les ménages consomment $\frac{1}{4}$ de l'électricité en Belgique. En cas d'annonce d'une pénurie d'électricité, ils sont donc mis à contribution pour éviter tout risque de blackout. En cas d'alerte, on leur demande de diminuer leur consommation au moment des pics hivernaux : entre 17h et 20h, lors des journées les plus froides.

Éteindre la télévision au lieu de la laisser en veille, débrancher le chargeur du GSM, éteindre les lumières dans les pièces inoccupées, sont des petits gestes utiles tout au long de l'année. Mais ils sont insuffisants pour contrer le risque de blackout.

Ce sont surtout **les électros les plus puissants** qu'il faut cibler : aspirateur, sèche-linge, lave-linge, lave-vaisselle, boiler électrique, grille-pain, fer à repasser, friteuse, machine à café, halogène sur pied... On peut facilement éviter de faire fonctionner ces appareils entre 17 et 20h.



Des enfants à nourrir

Il est parfois plus difficile de reporter l'utilisation des appareils qui servent à cuisiner ou sont utilisés dans la salle de bain. Surtout si on a de jeunes enfants. Déplacer la consommation de ces électros demandera plus d'organisation.



L'idéal est de prévoir le coup. Les efforts de chacun permettent d'éviter que tout le monde soit bien embarrassé. Si un million de personnes utilisent 1000W en moins entre 17h et 20h, la puissance totale demandée diminue de 1000 MW, ce qui correspond à la capacité d'un réacteur nucléaire comme Doel 3.

Il s'agit d'une démarche solidaire. Même si on ne se trouve pas dans une zone concernée par le délestage, on peut très bien agir. À l'inverse, ce n'est pas parce qu'on a une toute petite consommation électrique, un fournisseur vert ou des panneaux solaires qu'on sera épargné par le plan de délestage. La coupure d'électricité se fait en fonction des cabines électriques et concerne des zones entières.

[Au fait, aurons-nous assez d'électricité cet hiver ?](#)

Des réponses personnalisées à vos questions : 081 730 730 | info@ecoconso.be | www.ecoconso.be

Liens

- [1] <https://www.ecoconso.be/fr/content/comment-eviter-le-blackout-en-cas-de-penurie-deelectricite>
- [2] <https://www.ecoconso.be/fr/thematiques/energie>
- [3] <https://www.ecoconso.be/fr/mots-cles/economies-denergie>
- [4] <https://www.ecoconso.be/fr/mots-cles/noblackout>
- [5] <https://www.ecoconso.be/fr/mots-cles/electricite>
- [6] <https://www.ecoconso.be/fr/content/conditions-dutilisation-de-nos-contenus>
- [7] <http://www.ecoconso.be/fr/content/doit-craindre-une-penurie-deelectricite>

Cette publication est mise à disposition sous un contrat Creative Commons

